



## Guide du Dirigeant

Au sein de notre club, chaque dirigeant peut trouver l'activité qui lui permettra de s'épanouir avec et dans l'équipe dirigeante. Il développera ses capacités, soit en mettant ses compétences professionnelles au service de l'association, soit en profitant de cette activité pour s'enrichir de nouvelles connaissances.

Le sport évolue et sa gestion également. Le dirigeant est un référent pour de nombreux acteurs du basket (parents, jeunes, joueurs, entraîneurs, officiels, etc...).

L'un des moyens de faire évoluer notre association est sans conteste de former les hommes et les femmes qui le font fonctionner.

Le terme "dirigeant" ne signifie pas obligatoirement être élu au bureau du club. Être dirigeant, c'est contribuer par son investissement au bon fonctionnement de l'association.

Des formations sont proposées. Des renseignements peuvent être obtenus auprès du Comité départemental, de la Ligue régionale et de la Commission Fédérale de Formation

**Aujourd'hui, plus que jamais, pour continuer à être efficace,  
le dirigeant doit se former, se tenir au courant.**

### Fonctions que peut avoir un dirigeant au sein du club

#### 1. Acteur de la vie du club au quotidien.

C'est le maillon essentiel au bon fonctionnement du club.

Ses tâches sont aussi multiples que variées : veiller au respect du matériel, tenir la buvette, animer une soirée festive du club... Par son action, il garantit le bon déroulement de l'activité de l'association en étant présent le jour " J " de la manifestation.

#### Accompagnateur d'équipe

Il est obligatoire qu'une équipe soit accompagnée par un "responsable licencié". De plus, s'il s'agit d'une équipe de jeunes, il est impératif qu'une personne majeure encadre cette équipe.

## 2. Membre d'une commission dans le club

Il est une source de proposition pour la vie au quotidien de l'association. Il prépare en amont chaque manifestation du club.

L'association sera dotée de 5 commissions thématiques, chacune est investie d'une mission spécifique et les membres sont choisis en raison de leur compétence et leur envie. C'est une instance de réflexion et force de proposition au bureau directeur pour décision.

- La Commission Manifestations.

Cette commission est chargée d'organiser des animations autour des tournois organisés par le club mais également d'actions de type festif (fête de fin d'année, goûter de Noël, dîner dansant, lotoquine, etc...) permettant de récupérer des fonds pour le club.

- La Commission Activités sportive et technique qui gère et coordonne l'ensemble des activités de l'association. Elle est chargée de veiller au bon fonctionnement de la vie sportive du club et de proposer au bureau de l'association les orientations sportives tout au long de l'année

- La Commission Communication, qui s'occupe de l'édition de documents, d'affiches, site web... Elle définit et met en œuvre la politique de communication entre le club et ses licenciés.

- La Commission sponsoring

Le sponsoring est un contrat d'affaires entre une entreprise et notre association non commerciale. Une entreprise met des moyens financiers (ou matériels) à disposition en échange d'une contrepartie, préalablement fixée. L'objectif du sponsoring : une « relation gagnant/gagnant » entre les 2 parties contractantes.

- La Commission matériels.

La Commission "Matériel" a pour rôle de gérer tous le matériel appartenant au club. En charge du matériel pédagogique (ballons, équipement), elle assure l'amélioration des structures existantes, elle participe à l'entretien.

### 3. Membre du Comité Directeur

C'est le mandat électif de base au sein d'une association.

Il définit les projets proposés par les commissions, des valeurs du club.

#### 1) Le Secrétaire

Il a une tâche importante car, aux côtés du Président, il veille au bon fonctionnement administratif du club. Il doit avoir des qualités d'organisateur et une bonne connaissance des règlements et du fonctionnement des organismes officiels.

#### 2) Le Trésorier

Il a également une tâche importante. C'est lui qui prépare le budget de l'association soumis à l'Assemblée Générale. Il établit les demandes de subventions, contrôle les dépenses dans le cadre du budget. Il donne un avis sur tous les engagements financiers. Il tient la comptabilité du club et soumet les comptes de l'exercice clos à l'Assemblée Générale.

#### 3) Le Président

C'est, avant tout, le représentant du club en interne (joueurs, parents entraîneurs, officiels) et en externe (collectivités locales, territoriales, partenaires...). Il est aussi le responsable juridique de l'association.

En consultation avec les membres du Comité Directeur, il définit le projet de son club et le conduit. Il est le garant de la bonne marche de l'association et de l'éthique sportive. Son rôle est délicat car il doit se placer "au-dessus de la mêlée". C'est à lui qu'il appartient essentiellement de "faire naître" l'esprit d'équipe qui doit animer tous les bénévoles qui se dévouent autour de lui.

Enfin, il est un homme de contacts et de relations avec l'extérieur.

Serge Mora

